

Séminaire DDT - Lyon 2 décembre 2011

SDAGE Rhône-Méditerranée

Résorption des déséquilibres quantitatifs des eaux

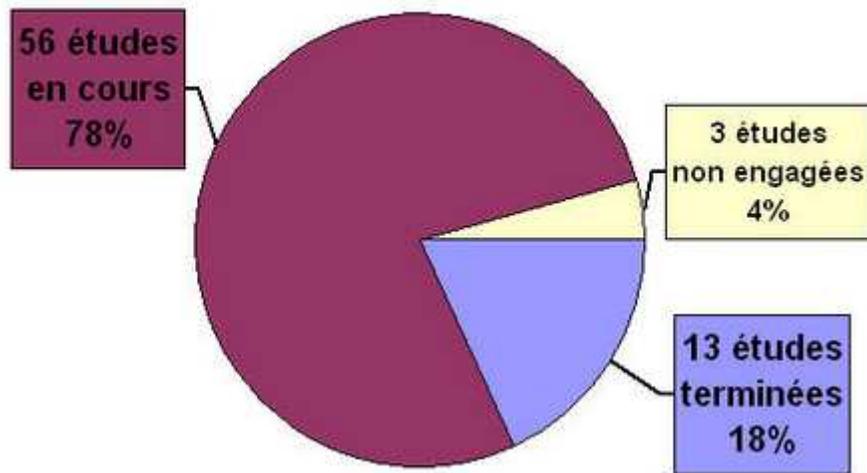
**de l'acquisition de la connaissance
à l'action réglementaire et
contractuelle**

Séminaire DDT - Lyon 2 décembre 2011

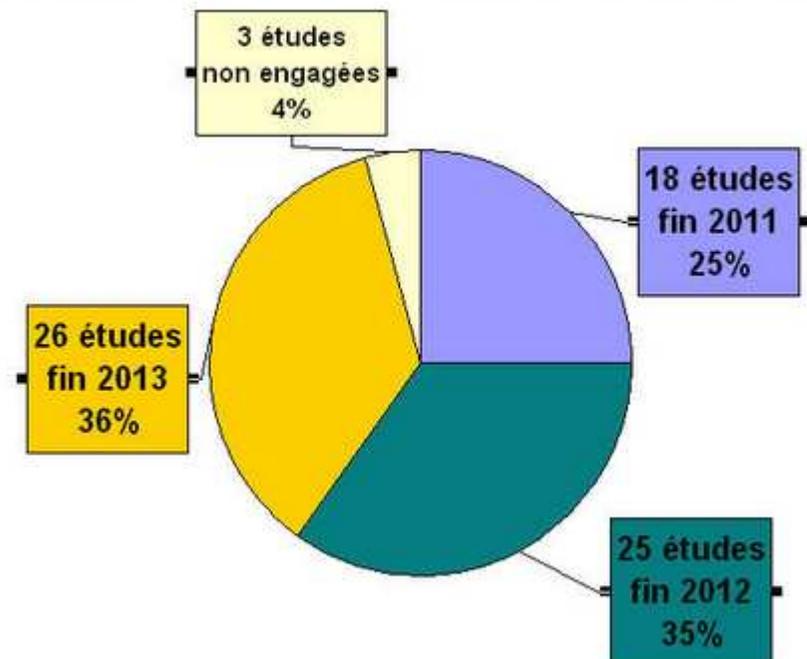
72 territoires identifiés dans le SDAGE 2010-2015

⇒ Des études d'Estimation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) engagées sur ces territoires

Bilan du 30 novembre 2011



Bilan prévisionnel de fin des études EVPG



Rappel du chantier (1/2)



Circulaire d'application du 30 juin 2008

- > Actions du Préfet Coordonnateur de Bassin
 - ◆ Identification des territoires en déséquilibre quantitatif
 - ◆ Propositions de classement en ZRE

- > Actions conjointes DREAL & Agence
 - ◆ Co-pilotage des études d'estimation des volumes prélevables globaux (EVPG)

- > Actions au niveau départemental
 - ◆ déclinaison des résultats par les acteurs locaux et la ou les DDT concernées

Reprise des actions au niveau territorial (2/2)



Missions de l'instance de concertation et de la DDT

- > **Élaboration du Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE)**
 - ◆ **répartition du volume prélevable par usage**
 - ◆ **règles de partage de l'eau**
 - ◆ **plan d'actions visant les économies d'eau, les adaptations souhaitables, les solutions de substitution...**

- > **Actions réglementaires d'accompagnement**
 - ◆ **Mise en conformité des autorisations de prélèvement avec les volumes prélevables d'ici fin 2014**
 - ◆ **création d'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Irrigation (OUGC)**
 - ◆ **accompagnement de la procédure de classement en ZRE (CODERST, arrêtés préfectoraux)**



Planning

Désignation possible d'OUGC Irrigation

Définition des volumes prélevables

30 juin 2009 Fin 2010



Révision des autorisations de prélèvements

Fin des autorisations temporaires

Fin 2013 Fin 2014 Fin 2015



Bilan de mise en œuvre du SDAGE et du PdM

Progressivité possible sur les territoires à fort déficit

Fin 2017



Résultats des études EVPG

Élaboration du Plan de gestion PGRE

Mise en œuvre du Plan de gestion PGRE

Conduite des études EVPG

Les grandes étapes des études EVPG

1- Bilan des prélèvements existants



Quantification, localisation des prélèvements. Analyse des tendances.

2- La ressource disponible



Analyse de l'hydrologie naturelle, des débits d'étiage

3- Les objectifs quantitatifs
Débits biologiques, niveaux en nappe



Les besoins des milieux

4- volumes prélevables permettant de respecter les débits / niveaux d'objectif



Éviter la crise 8 années /10

5- propositions globales de répartition et de périmètre d'organisme unique, si nécessaire



Des scénarii pour alimenter la concertation

Les résultats des études EVPG

- Les résultats sont évalués sur la base des éléments scientifiques et des méthodes les plus aboutis actuellement disponibles
- Les résultats sont présentés en scénarii de baisse de prélèvements ou fourchette de volumes prélevables
- Les méthodes utilisées et les incertitudes associées amènent à résonner en plages de valeur autour de différents scénarios

Les incertitudes et des limites des méthodes utilisées doivent être connues et comprises lors de la concertation pour contribuer à une clarification du débat et un choix efficace des actions retenues.

La suite des études



Le plan de gestion et la répartition des volumes

- > Réunir une instance de concertation
 - ◆ **la CLE quand il y a un SAGE, le comité de rivière...**
- > Répartir l'effort par usage, en volume et débits
 - ◆ **déployer l'effort si nécessaire par pallier progressif**
 - ◆ **s'appuyer également sur d'autres leviers pour l'atteinte du bon état (morphologie, pollution ...)**
- > Définir des actions de réduction des prélèvements
 - ◆ **économies d'eau, substitution, suivi, ...**
 - ◆ **accompagnement financier de l'Agence (aides à 50%)**
- > Ancrer la répartition à l'aide des outils réglementaires

Bien assurer la transition



3 conditions

> Notification des résultats et de l'objectif à atteindre

- ◆ notification du PCB aux préfets de département(s) concerné(s)
- ◆ affichera le volume prélevable cible à atteindre et l'effort de réduction des prélèvements à consentir

> Préparer la concertation

- ◆ mobilisation du préfet par la DDT sur les objectifs
- ◆ CLE, structure de gestion, comité départemental de concertation animé par la DDT...

> Communiquer sur les résultats

- ◆ appropriation des résultats par l'ensemble des usagers en vue de la répartition
- ◆ informer les usagers sur la future révision des autorisations de prélèvement d'ici la fin 2014

Mobiliser les outils réglementaires



Classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Pourquoi ?

- ◆ **outil pour mieux connaître, gérer et contrôler les prélèvements**
- ◆ **mesure de reconnaissance de l'Etat vis à vis des territoires en déséquilibres ou en équilibre fragile (mesure de base du PdM)**

Où ?

- ◆ **dans les territoires identifiés en déséquilibre quantitatif ou en équilibre fragile confirmé dans les études EVPG**

Comment ?

- ◆ **les DDT devront assurer le passage des dossiers en CODERST**
- ◆ **les DDT auront à prendre les arrêtés (inter)départementaux de classement ZRE par commune**

Quand ?

- ◆ **calé sur la sortie des résultats des études EVPG : une vague de classement en 2012, une vague de classement 2013-2014**

Mobiliser les outils réglementaires



Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC)

- ◆ **sur tous les territoires du bassin concernés par un groupement d'irrigants au sein d'un périmètre hydrogéologiquement pertinent**
- ◆ **création d'OUGCI à favoriser (en ZRE ou hors ZRE)**
- ◆ **un volume global attribué par territoire à partager entre les irrigants du périmètre**

Mobiliser les outils réglementaires



Révision des autorisations de prélèvements

Après la répartition entre usages assurée par l'instance de concertation, la DDT est chargée d'assurer la répartition entre usagers.

- ◆ **caler les autorisations aux volumes prélevables**
- ◆ **pour la gestion des nouvelles demandes d'autorisations : stabiliser la situation en attendant les résultats des études EVPG**
- ◆ **appuyer les autorisations sur le PGRE (ou le PAGD) sur la base des objectifs du SDAGE**
- ◆ **prélèvements agricoles d'un groupe d'irrigants confiés à un OUGC qui est chargé de répartir le volume global qui lui sera attribué**
- ◆ **promouvoir et intégrer les efforts sur les économies d'eau en eau potable (Grenelle 2 – objectifs rendements de réseau)**

Déclinaison sur un exemple



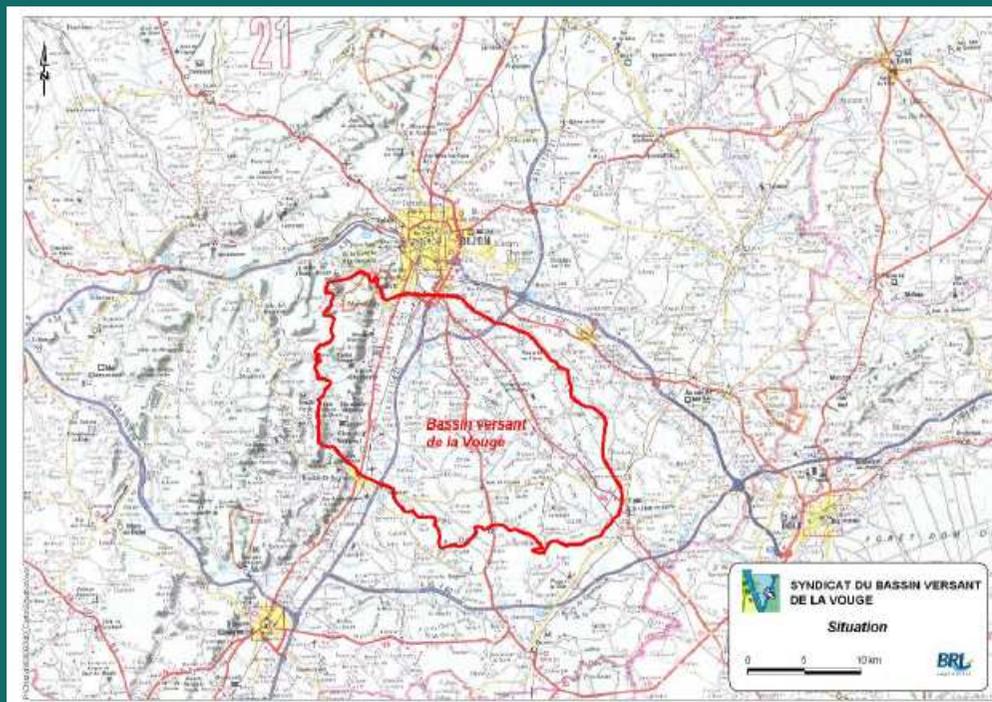
Le bassin versant de la VOUGE (21)

430 km²

73 000 hab.

Usages :

- AEP
- Agriculture
- Industries



Déclinaison sur un exemple



Le bassin versant de la VOUGE (21)

> Les principaux résultats (1/2)

- ◆ Détermination des débits minimums biologiques : calcul de « débits d'objectif d'étiage » d'où :
- ◆ Éléments pour recalculer éventuellement les seuils des arrêtés cadre de gestion de la sécheresse ;
- *Vouge amont : des prélèvements exclusivement AEP, mais faibles – un volume prélevable nul en été ;*
- *Vouge aval : une capacité à satisfaire les besoins 2009 qui sont faibles ;*
- *Bièvre : une capacité à satisfaire les besoins 2009, mais pas 2006 (avant fermeture d'une sucrerie) ;*

Déclinaison sur un exemple

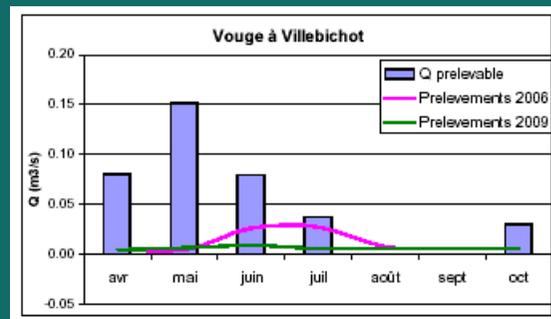


Le bassin versant de la VOUGE (21)

> Les principaux résultats (2/2)

- *Varaude* : pas de problème; prélèvement de 70 l/s dans la Cent Fonts pour amélioration milieu (« retour » situation ante XIIème siècle)

- *Cent Fonts* (exutoire de la nappe de Dijon-Sud) : 7 Mm³ prélevable sur la nappe, donc pas de retour aux prélèvements des années 1990 (9 Mm³), besoins satisfaits jusqu'en 2021



Des orientations et une base de discussion

Déclinaison sur un exemple



Le bassin versant de la VOUGE (21)

> Les suites à donner

- ◆ Validation par la CLE des résultats de l'étude EVPG
- ◆ **Autorisations : des autorisations actuelles sur la nappe de Dijon-Sud (11 Mm³) supérieures aux volumes prélevés (6 Mm³) et prélevables (7 Mm³) ;**
- ◆ **SAGE : intégration dans le règlement des volumes prélevables – calage avec le SAGE de l'Ouche pour la nappe de Dijon-Sud le 25/11/2011 ;**
- ◆ **OUGC : Chambre d'agriculture 21 désignée le 3/11/2011 ;**
- ◆ **ZRE : Depuis 2010.**

Séminaire DDT - Lyon 2 décembre 2011



Conclusions

OF7 du SDAGE et du Programme de mesures

EVPG

PGRE

ZRE

OUGC

Répartition
entre
usagers

Répartition
entre
usages

Programme
d'actions :
Économie d'eau
Substitution
Suivi...

Objectifs
quantitatifs
aux
points
nodaux

Révision des
autorisations
de prélèvement

